

Introduction : la France, un objet géographique ancien mais aujourd'hui profondément renouvelé

La géographie, en tant que discipline scientifique au même titre que l'histoire, la sociologie ou la philosophie, a connu depuis le XIX^e siècle, moment où elle a acquis son statut de « science », d'importantes évolutions dans la manière de s'écrire, de se penser et d'aborder les grandes problématiques de l'organisation des sociétés humaines dans l'espace, ce qui n'est pas allé sans débats, voire polémiques, non seulement entre les géographes mais aussi entre la géographie et les autres sciences dites « de l'homme ». En d'autres termes, la géographie a connu au cours des deux derniers siècles des *débats épistémologiques* majeurs, l'épistémologie, terme emprunté à la philosophie, étant la réflexion portée sur une science, ses objets d'étude, ses concepts et ses notions, sa manière d'écrire et de s'écrire, et de se penser.

1. La France au cœur de l'école française de géographie (fin du XIX^e siècle-années 1960)

L'expression « *école française de géographie* », qualifiée aussi parfois de « **classique** », désigne les premières décennies, à partir des années 1870-1880, au cours desquelles la géographie devient en France une discipline scientifique et universitaire à part entière, et acquiert un certain nombre de traits caractéristiques dans ses objets et ses notions, accordant par exemple beaucoup de place à l'étude des paysages, aux éléments naturels ou physiques et, évidemment, à la France. On parle aussi souvent d'une *géographie « vidalienne »*, du nom de **Paul Vidal de la Blache**, véritable père fondateur de la géographie française qui marque durablement de son empreinte la discipline.

C'est donc dans la seconde moitié du XIX^e siècle que la géographie se structure, en France, comme discipline scientifique à part entière, avec ses spécialistes, ses revues spécialisées, ses postes de professeurs dans les universités (chaires universitaires), ses programmes d'enseignement dans les écoles, etc. Plusieurs facteurs expliquent cette mutation majeure, et l'intérêt pour la géographie nationale, celle de la France, en constitue le cœur.

Avec le **choc de la défaite de 1870**, nombreux sont ceux qui essaient d'en chercher les causes dans tous les domaines, et l'école est alors accusée de ne pas avoir assez bien préparé les petits Français à être de bons patriotes. Un rapport officiel, rédigé par deux géographes de renom, Émile Levasseur et Louis-Auguste Himly, pointe les trois grandes faiblesses du système éducatif : absence d'enseignement des langues étrangères, manque d'intérêt pour l'éducation physique et sportive, et surtout un niveau déplorable des élèves en géographie, qui ne connaissent rien ou presque

de la géographie de leur pays... parce que leurs enseignants eux-mêmes ont en ce domaine des lacunes abyssales. L'histoire et la géographie, particulièrement celles de la France, étant unanimement considérées à l'époque comme des matières fondamentales à l'école primaire permettant d'inculquer aux jeunes élèves le patriotisme, ce rapport produit un véritable électrochoc au plus haut sommet de l'État. C'est ainsi que dès les années 1870 d'importantes réformes sont engagées, en particulier celle qui réforme en profondeur les universités en 1872 en s'inspirant de ce qui se fait en Allemagne, et que **l'enseignement de l'histoire et de la géographie**, en particulier celles de la France, est systématisé à tous les niveaux du système éducatif, du primaire jusqu'au baccalauréat. Cet effort institutionnel considérable se poursuit et s'amplifie jusqu'aux années 1890-1900 : création de programmes d'enseignement nationaux, recrutement massif de professeurs spécialisés, notamment à travers l'agrégation d'histoire, publication de manuels scolaires rédigés par des historiens et des géographes de renom, etc.

La demande scolaire invite donc les géographes à un important effort de publications scientifiques, dans les revues et à travers des ouvrages, pour **diffuser le savoir scientifique** à destination des professeurs du primaire et du secondaire, qui ont besoin d'être formés, et plus largement du grand public. De nombreux livres de géographie et des atlas sont ainsi publiés, majoritairement sur la France, tandis que des revues spécialisées de géographie sont créées, la première étant les *Annales de géographie* en 1891.

Un homme joue un rôle central dans cette organisation de la discipline géographique : **Paul Vidal de la Blache** (1845-1918), resté célèbre par son *Tableau de la géographie de la France* qui, en 1903, constitue l'introduction de *l'Histoire de France*, immense ouvrage en plusieurs volumes dirigé par l'historien Ernest Lavisse. L'influence de ce géographe est telle qu'il est courant de parler de « **vidalisme** », diffusé surtout par les nombreux géographes qu'il a formés et qui vont perpétuer son œuvre. Le vidalisme règne ainsi sans partage sur la géographie jusqu'aux années 1960 ; cette période dite « classique » se caractérise par quelques dominantes :

- une domination de la **géographie régionale**, c'est-à-dire la rédaction de monographies étudiant en détail un pays ou une région ; la France, notamment du fait de la demande scolaire, y occupe une place centrale. Ces monographies finissent par devenir très standardisées, avec un plan « type » en trois étapes : d'abord les « caractères généraux » (situation, peuplement, etc.), ensuite la géographie physique souvent très développée (reliefs, cours d'eau, climats, sols, etc.), enfin les formes de mise en valeur par l'homme (agriculture, voies de communication, etc.) ;
- une grande réticence à théoriser, c'est-à-dire qu'ils préfèrent « collectionner » les études de cas régionales mais sans en faire une synthèse théorique permettant de dégager des points communs voire des modèles d'organisation de l'espace ;
- une géographie **très descriptive** qui accorde une place capitale aux paysages ;
- une géographie **éclatée**, qui se scinde rapidement en deux branches rivales, la **géographie physique** d'une part et la **géographie humaine** d'autre part, la première dominant pour longtemps la seconde (*voir chapitre 5*).

2. Une rupture épistémologique majeure dans les années 1970

Dans les années 1970, la géographie française, qui a fini par devenir très sclérosée et routinière, connaît des changements majeurs qui constituent indiscutablement une vraie rupture épistémologique. On parle souvent d'une « **nouvelle géographie** », par opposition à la géographie « classique » ou vidalienne, qui est d'abord apparue aux États-Unis dès les années 1920 où, à l'initiative de l'école de Chicago, c'est-à-dire d'une équipe de chercheurs de l'université de Chicago composée majoritairement de sociologues, la ville devient un objet d'étude scientifique ; ils analysent en effet l'organisation sociale et spatiale des villes et, autre nouveauté capitale, ils proposent des modélisations. C'est par exemple Burgess qui, en 1925, explique que les villes américaines sont organisées en auréoles concentriques du centre vers les périphéries. Mais c'est surtout dans les années 1950 et 1960 où les recherches innovantes se multiplient aux États-Unis, remettant en cause la géographie traditionnelle.

En France, cette influence et d'autres commencent à se faire véritablement sentir dans **les années 1970**, surtout après Mai 68 qui contribue à remettre en cause beaucoup de certitudes. C'est ainsi que de nouvelles revues sont créées, par exemple *L'Espace géographique* (1972) ou *Espace Temps* (1976), et que les nouvelles orientations de la recherche géographique sont introduites dans les programmes scolaires de l'enseignement secondaire notamment à l'initiative du géographe **Roger Brunet**. De nouveaux champs de recherches se développent, par exemple la géographie sociale, surtout appliquée aux villes, ou la géopolitique à l'initiative d'Yves Lacoste. En outre, l'approche de la géographie elle-même évolue : alors que la France était jusque-là abordée sous un angle très vidalien, avec les inévitables premiers chapitres sur le relief et le climat, puis une longue succession plus ou moins indigeste des différentes activités, les « nouveaux géographes », notamment Roger Brunet, introduisent les principes de l'**analyse spatiale** et de la **systemique** c'est-à-dire une réflexion théorique bien plus solide que celle des géographes vidaliens qui se contentaient bien souvent de leurs monographies régionales. C'est ainsi que de nombreux concepts, utilisés couramment aujourd'hui, commencent à se répandre en géographie (centres, périphéries, mondialisation, métropolisation, etc.) et que des modèles sont élaborés, par exemple celui de l'organisation de l'espace des îles tropicales (*voir chapitre 4*).

Cette rupture épistémologique crée cependant beaucoup de divisions et de polémiques, à tel point que l'on désigne la période qui va jusqu'à la fin des années 1990 comme celle de la « **crise** » de la géographie, dont les cicatrices ne sont pas totalement refermées aujourd'hui.

3. Aujourd'hui, une approche sans cesse renouvelée du territoire français

La géographie française affiche aujourd'hui un **grand dynamisme** et une réelle **diversité des approches** et des champs d'études, au risque cependant d'un éclatement et d'une perte d'unité. La géographie de la France, devenue un grand classique dans le domaine scolaire et universitaire, notamment parce qu'elle est présente dans les concours de recrutement des professeurs d'histoire-géographie, connaît depuis une dizaine d'années des renouvellements importants liés aux profondes mutations qui affectent le territoire à toutes les échelles : les géographes étudient ainsi aujourd'hui toutes les facettes de ces transformations, à toutes les échelles et pour tous les acteurs spatiaux, dans une grande diversité d'approches comme le montre le document n°1 ci-dessous.

L'évolution des épreuves à **l'agrégation externe de géographie** est par ailleurs tout à fait significative des transformations importantes de la discipline. Une importante réforme est en effet entrée en vigueur en 2002, considérée unanimement aujourd'hui comme une réussite, fruit de plusieurs années de débats et de réflexions sur la nécessaire évolution de l'agrégation qui doit désormais être en phase avec les évolutions les plus récentes de la discipline. Alors que depuis quasiment sa création en 1943 l'agrégation de géographie s'articulait, à l'écrit, entre trois épreuves de dissertation géographique reflétant des divisions entre champs disciplinaires devenues obsolètes (« géographie physique générale », « géographie humaine générale » et « géographie régionale »), à partir de 2002 les intitulés de ces épreuves changent nettement et montrent une approche renouvelée reflétant les nouveaux champs scientifiques en développement et en interaction entre eux : « géographie thématique », « géographie des territoires » et une épreuve de commentaire de documents sur les « concepts et méthodes de la géographie » à choisir entre trois options (« Espaces, territoires, sociétés » ; « Milieux et environnement » ; « Aménagement »).

Document n°1.

**Le dynamisme actuel de la recherche géographique sur la France :
quelques exemples de thèses soutenues récemment**

- « Vallons obscurs » au pays du soleil : étude d'un objet géographique, toponyme niçois devenu habitat européen (par A. Tibaut, 2010)
- Usages géographiques du cyberspace : nouvelle appropriation de l'espace et essor d'une « néogéographie » (par J. Valentin, 2010)
- Terrains de géographes, géographes de terrain : communauté et imaginaire disciplinaire au miroir des pratiques de terrain des géographes français au XX^e siècle (par Y. Calbérac, 2010)
- Géographie ludique de la France. Approche spatiale des pratiquants et des fédérations des jeux institutionnels (par M. Borzakian, 2010)
- Gérer durablement la forêt méditerranéenne : l'exemple du PNR des Alpilles (par S. Tillier, 2011)
- Formes spatiales héritées, discontinuités et espaces boisés : France du nord et Benelux, escapades hercyennes et slaves (par R. Dumouch, 2011)
- Le luxe alimentaire français. Histoire et géographie d'une singularité (par V. Marcilhac, 2011)
- Qualité territoriale, qualité du vieillissement : contribution du géographe (par P.-M. Chapon, 2011)
- Les sociétés ultramarines face aux risques de montée du niveau marin. Quelles stratégies d'adaptation ? Exemples des îles Wallis et Futuna, Mayotte et Lifou (par S. Bantos, 2011)
- La musique dans la culture régionale à la lumière des cas français et coréen (par S. Lee, 2012)

Source : Fichier central des thèses (www.theses.fr)

La France : un territoire construit et aménagé

Introduction

➔ *Les enjeux du chapitre*

Le territoire français tel qu'il se présente aujourd'hui dans son organisation et dans ses paysages est le fruit d'un **long processus historique**, étalé sur des siècles voire sur des millénaires, au cours duquel les sociétés humaines se sont progressivement appropriées l'espace sur lequel elles vivaient, enclenchant ainsi un processus de **territorialisation**.

« Espace » et « territoire » : quelle différence en géographie ?

- La géographie étant, dans son acception la plus large, l'étude de l'action des hommes et des sociétés sur l'espace sur lequel ils vivent, ces notions d'« espace » et de « territoire » sont évidemment à la base de la discipline géographique mais ne doivent pas être pour autant confondues.
- **Le terme « espace »** désigne, très simplement et de manière neutre, une portion quelconque de la surface terrestre. Cet espace est composé de lieux, c'est-à-dire de points de la surface terrestre localisés par des coordonnées en longitude et en latitude ; **le terme de « lieu »** répond donc à une logique d'implantation ponctuelle (un point précisément localisé), tandis que celui d'« espace » s'inscrit plutôt dans une logique zonale (une zone, ce qui implique donc un certain étalement).
- **Le terme de « territoire »**, lui, désigne un espace qui a été approprié par une société, c'est-à-dire qui est aménagé, contrôlé, borné par des frontières et géré par un pouvoir politique, fréquemment l'État. Le passage de l'espace au territoire résulte donc d'un processus de **territorialisation**, au cours duquel la société s'approprie progressivement son espace et qui dure, en règle générale, plusieurs siècles pour un État-nation comme la France.

Ce processus de territorialisation, marqué par quelques grandes étapes historiques au fil des siècles précédents, par exemple au moment du traité de Verdun en 843, de l'apogée de la monarchie capétienne au XIII^e siècle ou bien encore de la Révolution française qui débute en 1789, aboutit à la formation d'un véritable **État-nation** qui donne à la France **un cadre territorial solide** notamment

parce que la construction territoriale a été prise en charge très tôt par l'État. Les frontières du territoire national, en particulier, sont solidement fixées depuis le XVIII^e siècle et n'ont pas connu de bouleversement majeur au cours de la période contemporaine.

L'appropriation d'un territoire par une société passe aussi par l'**aménagement** de ce territoire. En France, si c'est la monarchie qui a élaboré une première conception de l'aménagement du territoire, c'est la république qui, bien plus tard, dans la seconde moitié du XX^e siècle, met en application une véritable politique d'aménagement du territoire dont un des objectifs majeurs est de corriger les déséquilibres entre les territoires, en particulier celui entre Paris et la province. Les objectifs, mais aussi les échelles d'intervention et les acteurs spatiaux ont beaucoup évolué au fil des années, notamment parce que l'État s'est progressivement désengagé au profit des acteurs locaux et, secondairement, de l'Union européenne.

Ces politiques d'aménagement du territoire n'ont pas pour autant abouti à un territoire équitablement organisé, et si des disparités spatiales traditionnelles ont eu tendance à s'estomper, en particulier celle opposant Paris et la province et celle séparant l'est et l'ouest de part et d'autre d'une ligne fictive Le Havre / Marseille, de nouvelles sont apparues et continuent à se développer aujourd'hui.

➔ *La problématique*

Comment les hommes se sont-ils progressivement appropriés l'espace sur lequel ils vivaient, le transformant ainsi en territoire ?

Dans quelle mesure les différentes politiques d'aménagement du territoire ont-elles agi ou tenté d'agir sur l'organisation du territoire français métropolitain aux différentes échelles ?

➔ *Le plan du chapitre*

- I. *Les grandes étapes de la formation du territoire français : une approche historique*
- II. *Un territoire aménagé*
- III. *Bilan : quelle organisation du territoire français métropolitain aujourd'hui ?*



Les mots et les notions clefs du chapitre

- Territoire / espace
- Frontières
- État-nation
- Les découpages administratifs : communes, départements, régions
- Intercommunalité
- Les « pays »
- Aménagement du territoire
- « Paris et le désert français »
- La ligne Le Havre / Marseille
- Décentralisation industrielle
- Métropoles d'équilibre
- ZIP
- « Aménagement pompier »
- Phénomène « Nimby »
- Développement durable
- Organisation du territoire
- Métropolisation
- Polycentrisme
- Ségrégation socio-spatiale
- Territoires « gagnants », territoires « perdants »

I. Les grandes étapes de la formation du territoire français : une approche géohistorique

Pour mieux comprendre l'organisation du territoire français actuel et ses configurations paysagères, il est nécessaire de présenter les grandes étapes de la construction territoriale qui s'est faite sur le très long terme puisqu'il est possible de remonter jusqu'à l'Antiquité romaine, à l'époque où la Gaule est peuplée par les Celtes puis conquise par Jules César. Cette approche géohistorique sur plus de vingt siècles montre qu'il est possible de déceler, au-delà des nombreux changements, quelques éléments de continuité.



Pourquoi le territoire français actuel est-il le fruit d'un long processus pluriséculaire d'appropriation par les hommes et par les pouvoirs politiques successifs ?

A. Les lointaines origines du territoire français, de l'Antiquité au X^e siècle

1. La Gaule romaine, ancêtre de la France ?

Au I^{er} siècle av. J.-C., la France telle que nous la connaissons aujourd'hui n'existe pas et fait alors partie d'un vaste ensemble qui s'étend de l'Espagne à l'Europe de l'est et qui regroupe la civilisation celte. Les **Celtes**, loin d'être unis, sont divisés en plusieurs groupes ethno-linguistiques parmi lesquels se trouvent les Gaulois, connus par les textes de l'époque depuis plusieurs siècles. Redoutables guerriers, ils ont à plusieurs reprises menacé la puissance romaine, en particulier en 390 av. J.-C. lorsqu'ils ont réussi à pénétrer dans Rome et à la saccager, provoquant un immense traumatisme chez les Romains qui redouteront toujours cette menace gauloise. Au milieu du I^{er} siècle av. J.-C., Jules César, gouverneur d'une province romaine et un des hommes politiques les plus en vue à ce moment-là à Rome, décide de réaliser la conquête du territoire gaulois, épisode que l'on désigne traditionnellement sous l'expression de « guerre des Gaules », reprenant ainsi le titre de l'ouvrage rédigé par César lui-même, entre 58 et 51 av. J.-C. et dont un des événements clés est la défaite de Vercingétorix à Alésia en 52 av. J.-C.

Dans son ouvrage *La Guerre des Gaules*, **César** fait une opposition très nette entre les Gaulois d'une part et les Germains d'autre part, et fixe la « frontière » entre ces deux peuples au niveau du Rhin : ainsi, d'après César, la frontière entre la Gaule et la Germanie est « **naturellement** » le **Rhin**. Ce choix est pourtant une décision purement arbitraire et personnelle de César qui a ainsi,